



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

pouvez telecharger Adobe Acrobat Reader gratuitel	ment <u>via ce lien [ ˈ</u>
Cadre réservé à l'autorité o	hargée de l'examen au cas par cas
Date de réception :	
Intitulé du projet	
Identification du (ou des) maître(s)  1 Personne physique	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Nom	Prénom(s)
.2 Personne morale	
Dénomination	Raison sociale
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
Représentant de la personne morale :   Madame  Nom	☐ Monsieur Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article environnement et dimensionnement correspondant
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
Caractéristiques géné	rales du projet t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
	ris les éventuels travaux de démolition
Objectifs du projet	
	R. 122-2 du code de l'adu projet  N° de catégorie et sous-catégorie  Le projet fait-il l'objet d'ul l'article R.122-2-1 du l'article R.122-2-1?  Oui Non  Caractéristiques géné  Doivent être annexées au présent

4.3	4.3.1 Dans sa phase travaux
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale d unités de mesure utilisées	e l'opération - préciser
	Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
4.6	Localisation du projet	
	Adresse et commune d'implantation	
	Numéro : Voie :	
	Lieu-dit :	
	Localité :	
	Code postal : BP : Cedex :	
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>	
	Long. : ° , " Lat. :	
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
	Point de départ : Long. : ° , " Lat. : °	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : °	, , ,
	Communes traversées :	
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proj	et est soumis :
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
	Oui Non	
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d environnementale ?	'une évaluation
	□ Oui □ Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée
servi	in de réunir les informations néc	essair	es pou	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
	En zone de montagne ?			
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
	Sur le territoire d'une commune littorale ?			
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques			
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?			
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?			
	Est-il source de bruit ?			
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?			
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?			
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ?			
	Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			
	Engendre-t-il des rejets liquides ?			
	Si oui, dans quel milieu ?			

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	sions	Engendre-t-il des effluents ?			
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			
	ne/Cadre ppulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			
d'au	tres p	projets existants ou			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec ; ?

	re transfrontière?
;	Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
rete l'env étuc	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de siser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7	Αu	to-évaluation (facultatif)	
		ard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation mentale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
3	An	nexes	
3.1	Anr	nexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	
	2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
	3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	
	4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	
	5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
	6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
	7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Cartographies des parcelles du plan d'épandage projeté	•
2	Dossier GES n°23404 : Projet d'extension de l'activité de l'unité de méthanisation	V
3		0
4		
5		

### Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗹

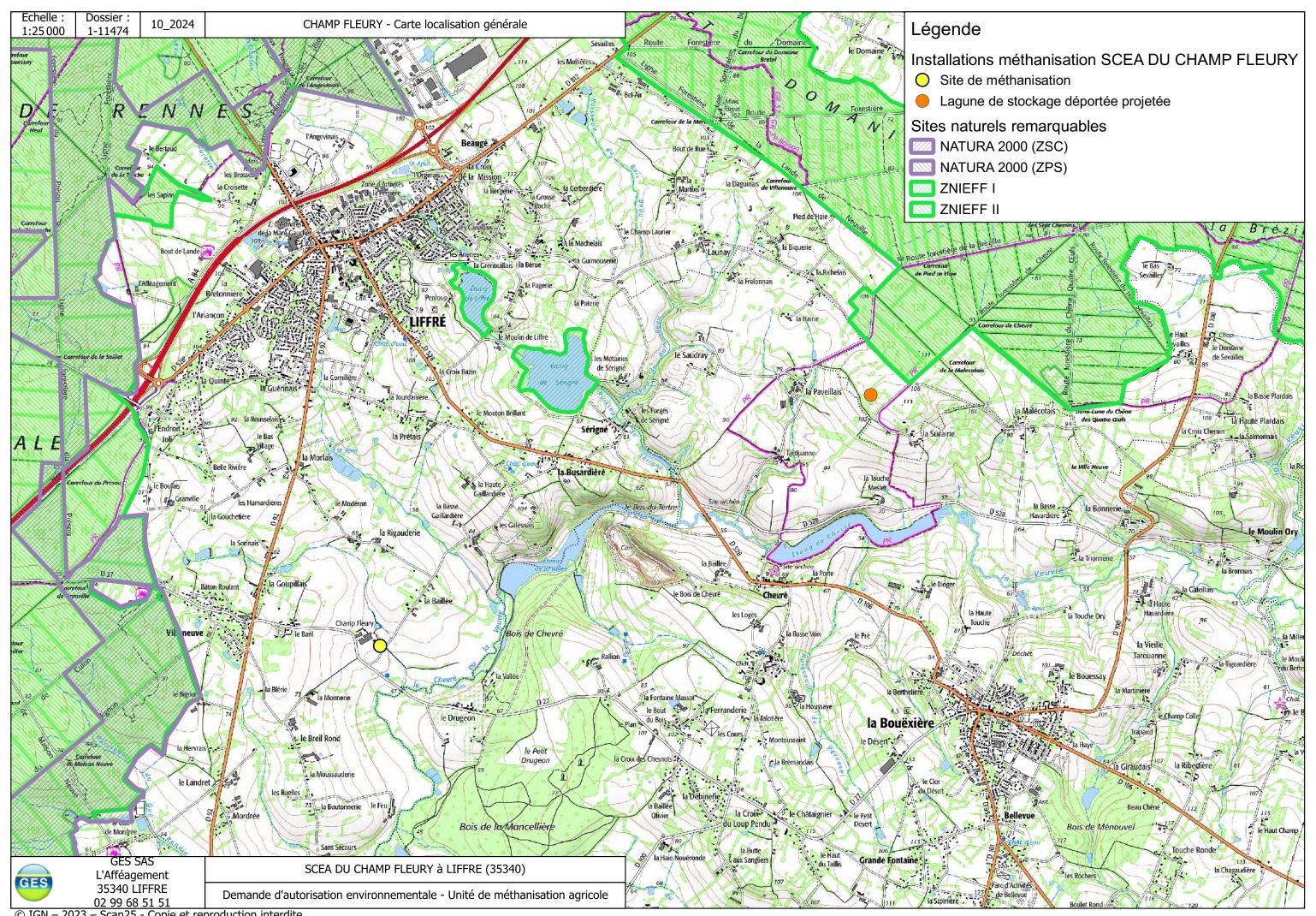
Nom GILBERT	
Prénom Jean-Christophe	
Qualité du signataire Co-gérant	- OS
à Liffré	

Fait le 2 2 0 8 2 0 9 5

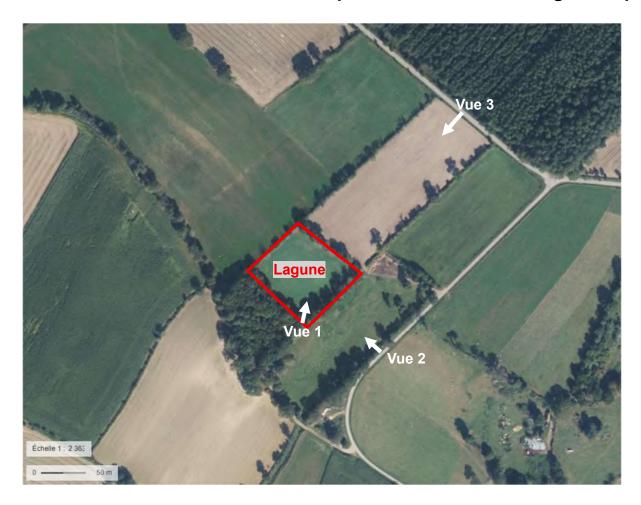
Signature du (des) demandeur(s)

SCEA DU CHAMP FLEURY 61 LE BAS CHAMP FLEURY 35340 LIFFRE Tél.: 06.61.43.95.94 mail: scea-du-champ-fleury@orange.fr

SCEA au capital de 647 100 euros Siret: 510 082 837 - N° TVA: FR94 510 082 837



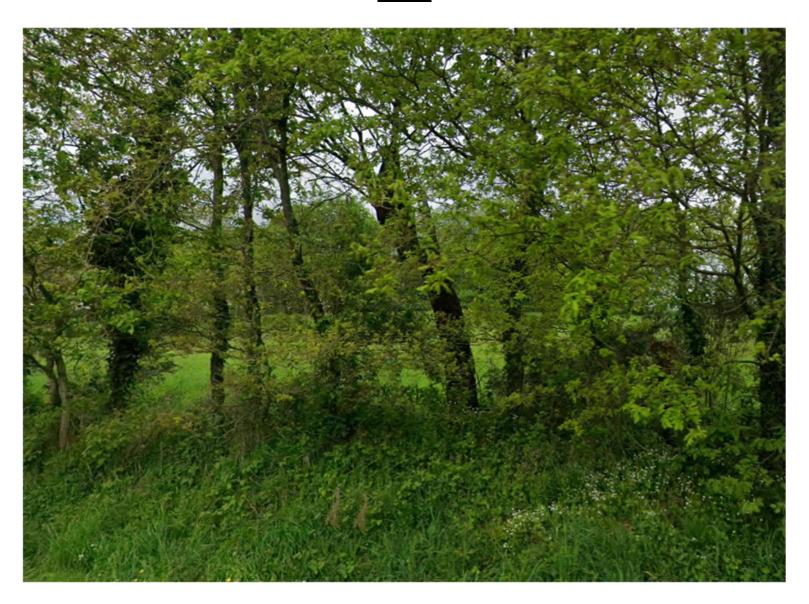
#### SCEA DU CHAMP FLEURY – Parcelle d'implantation de la future lagune déportée



# <u>VUE 1</u>



#### <u>VUE 2</u>



## <u>VUE 3</u>



SCEA DU CHAMP FLEURY - Implantation et dimensionnement de la lagune déportée

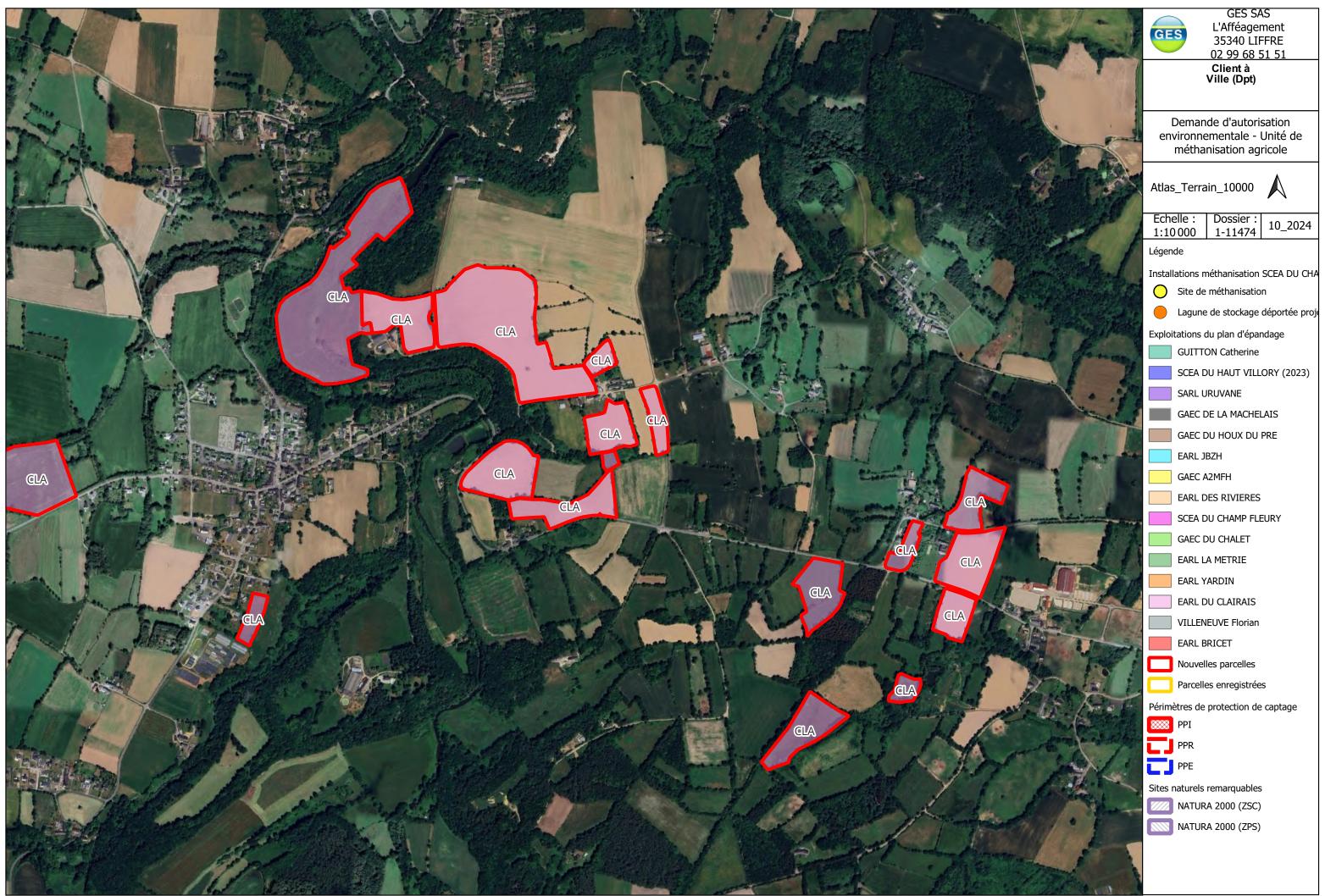


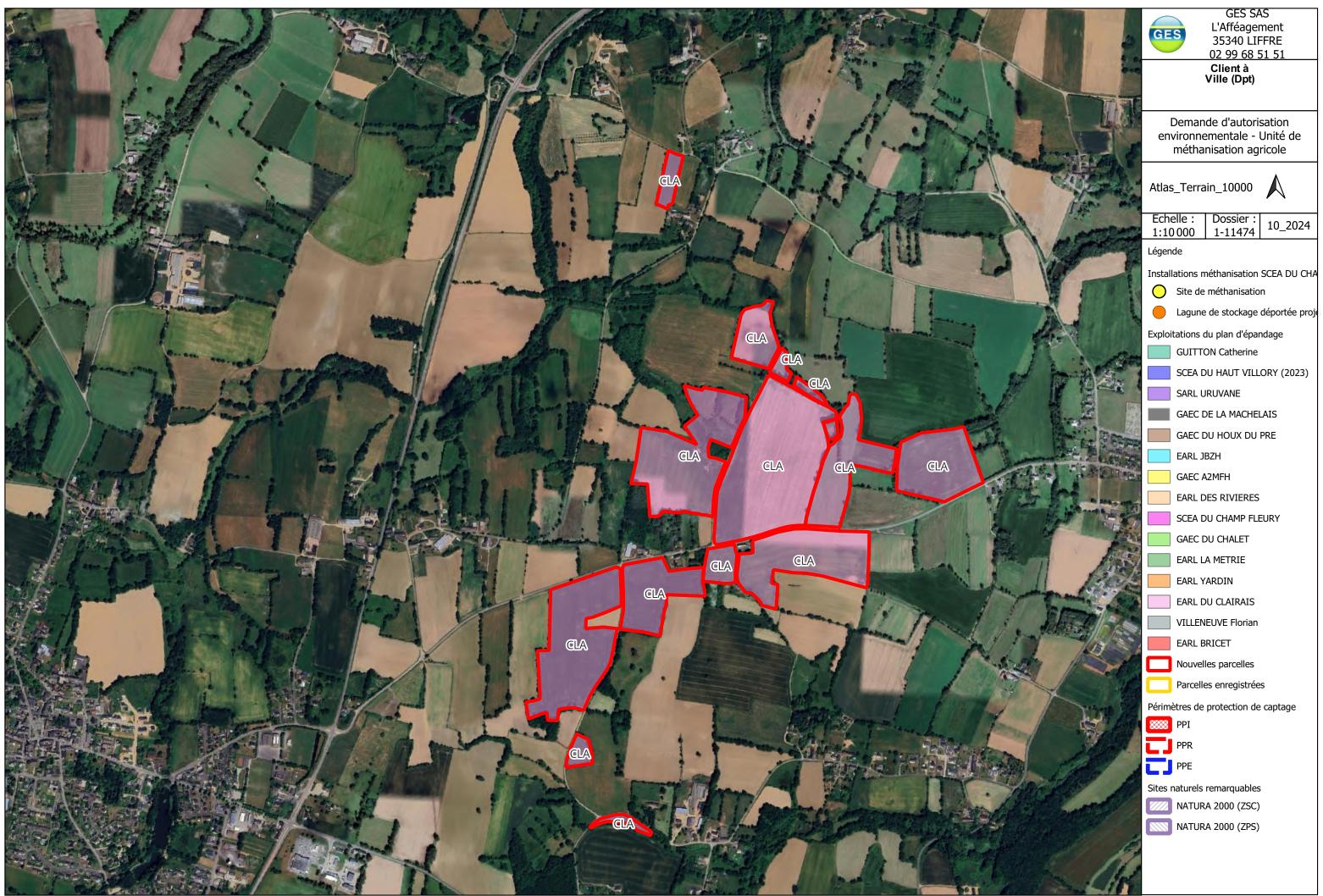


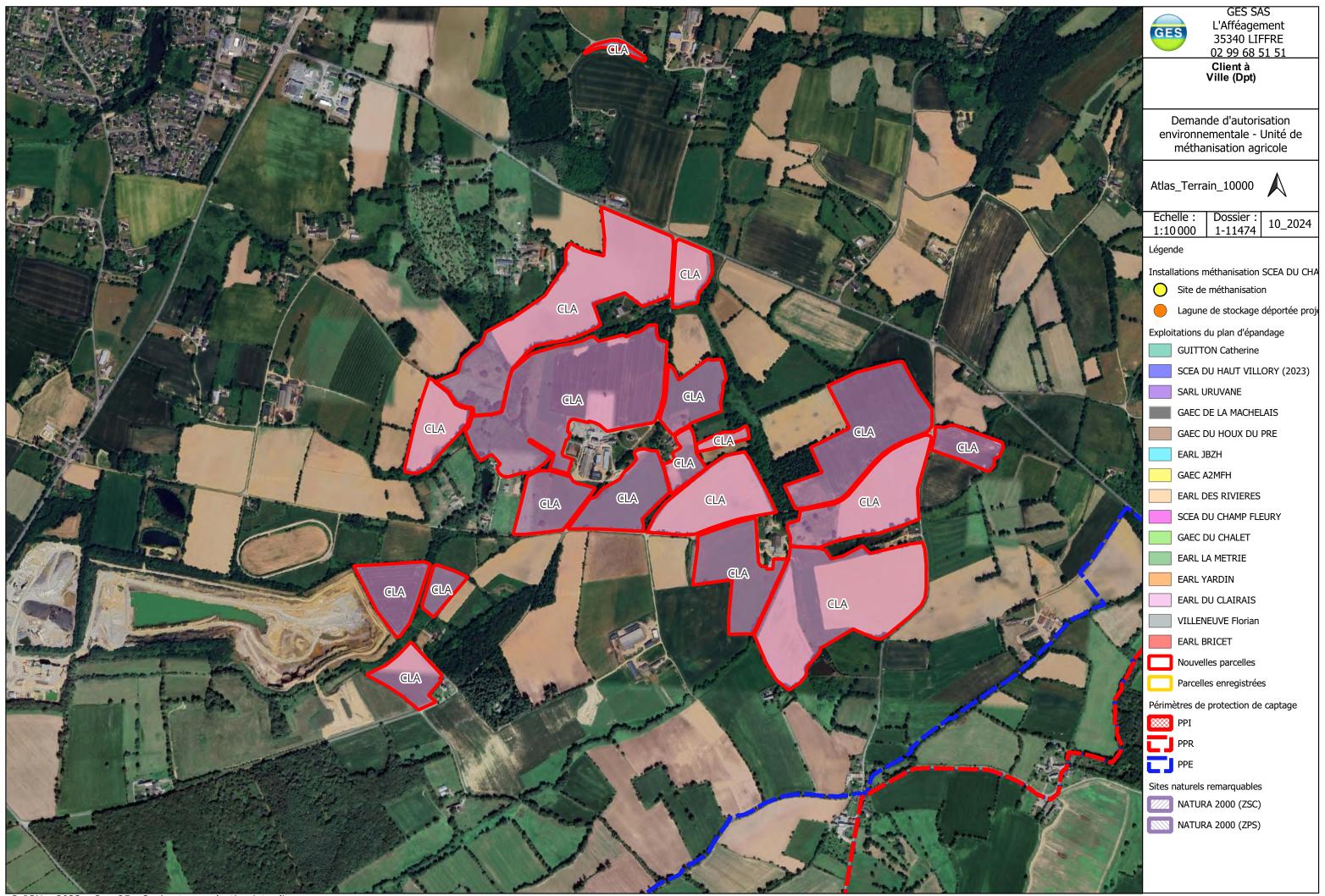


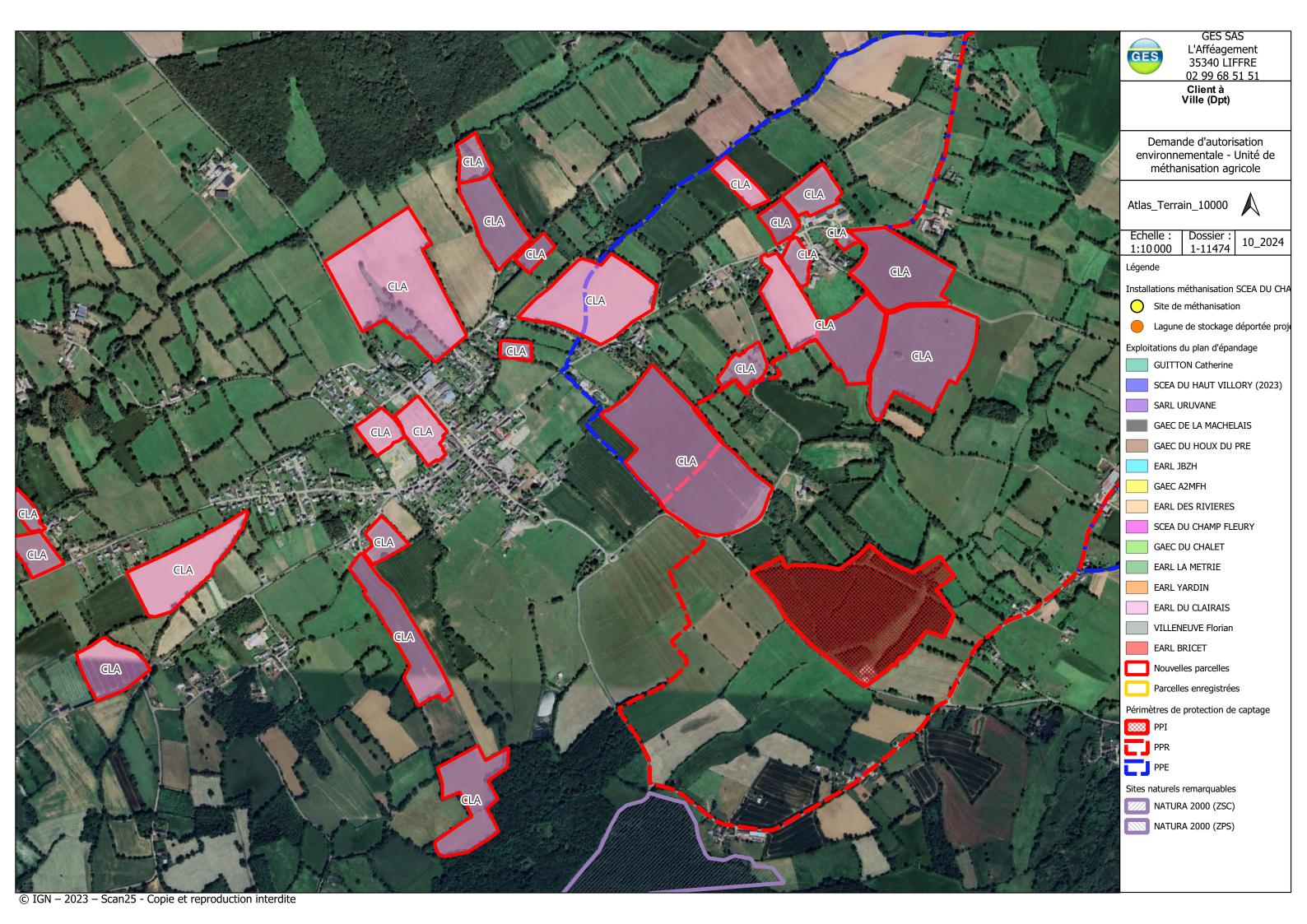






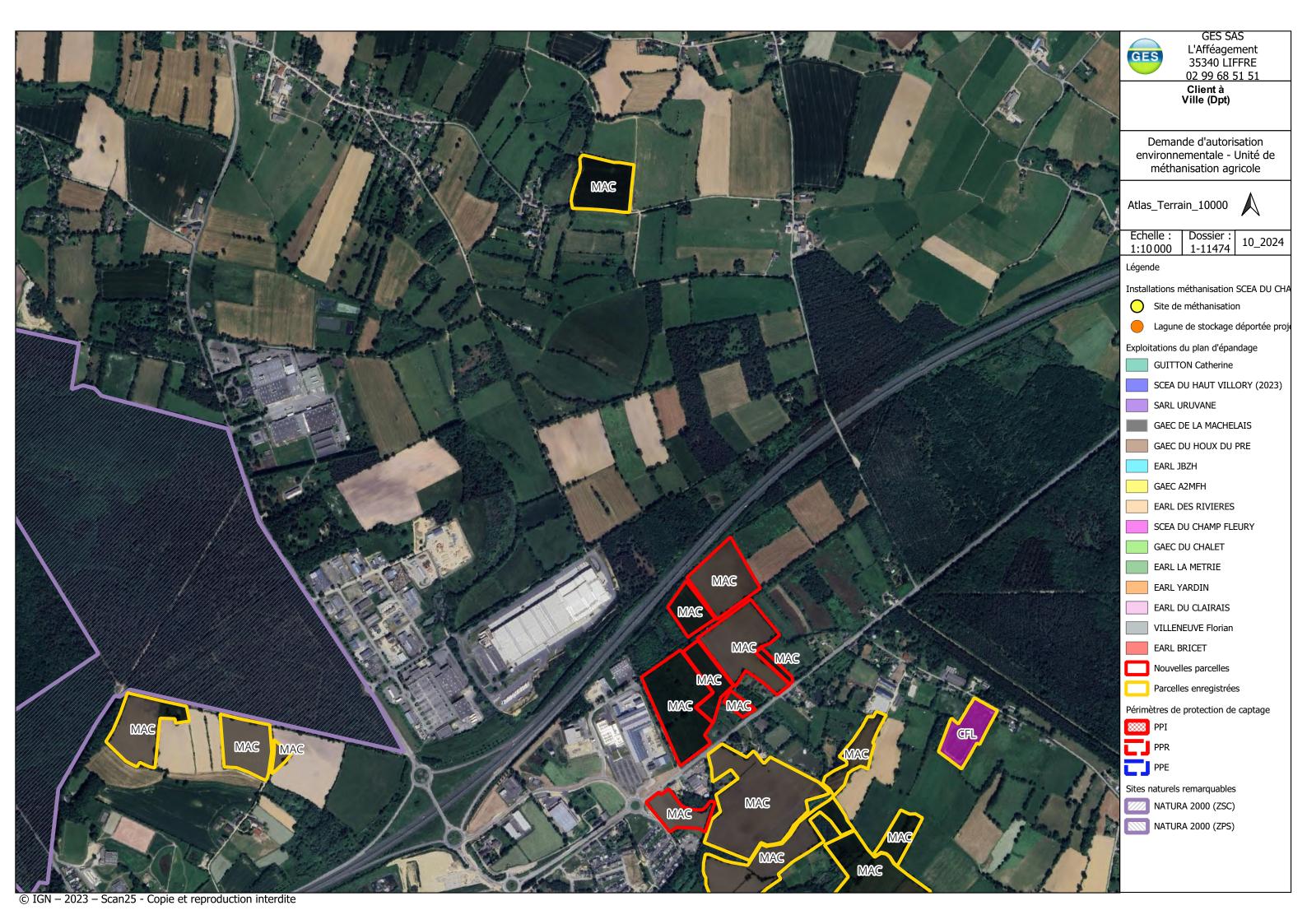


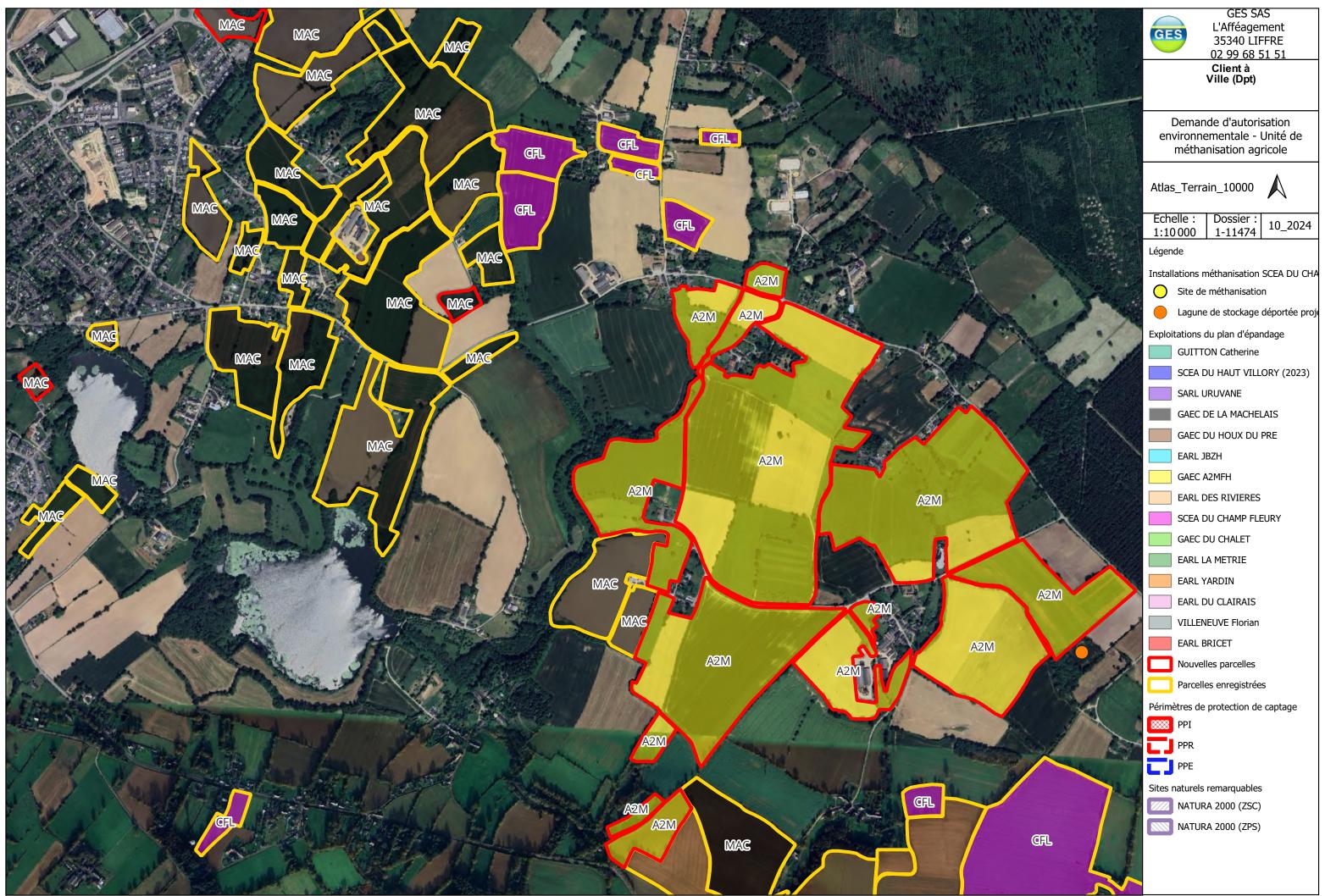






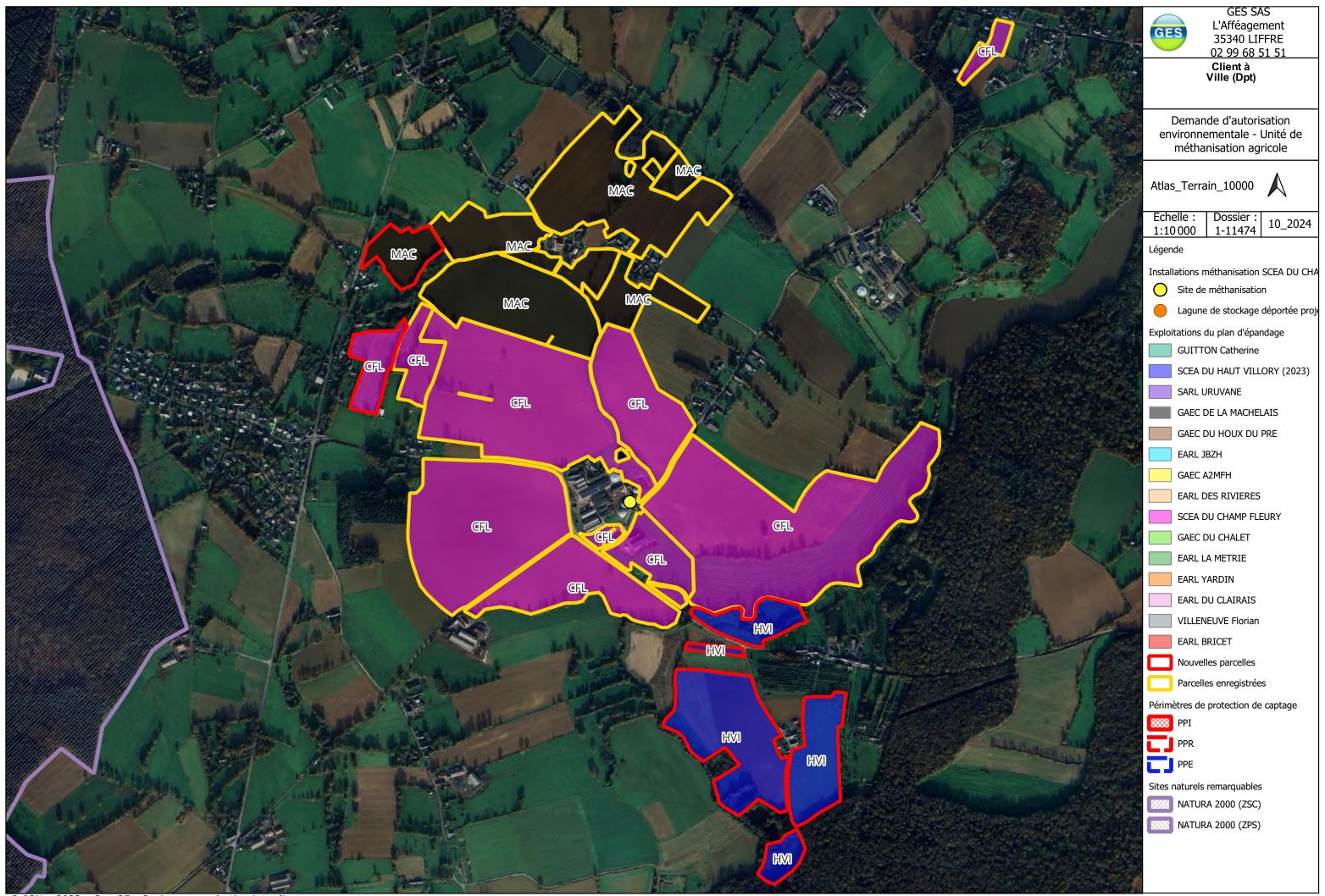




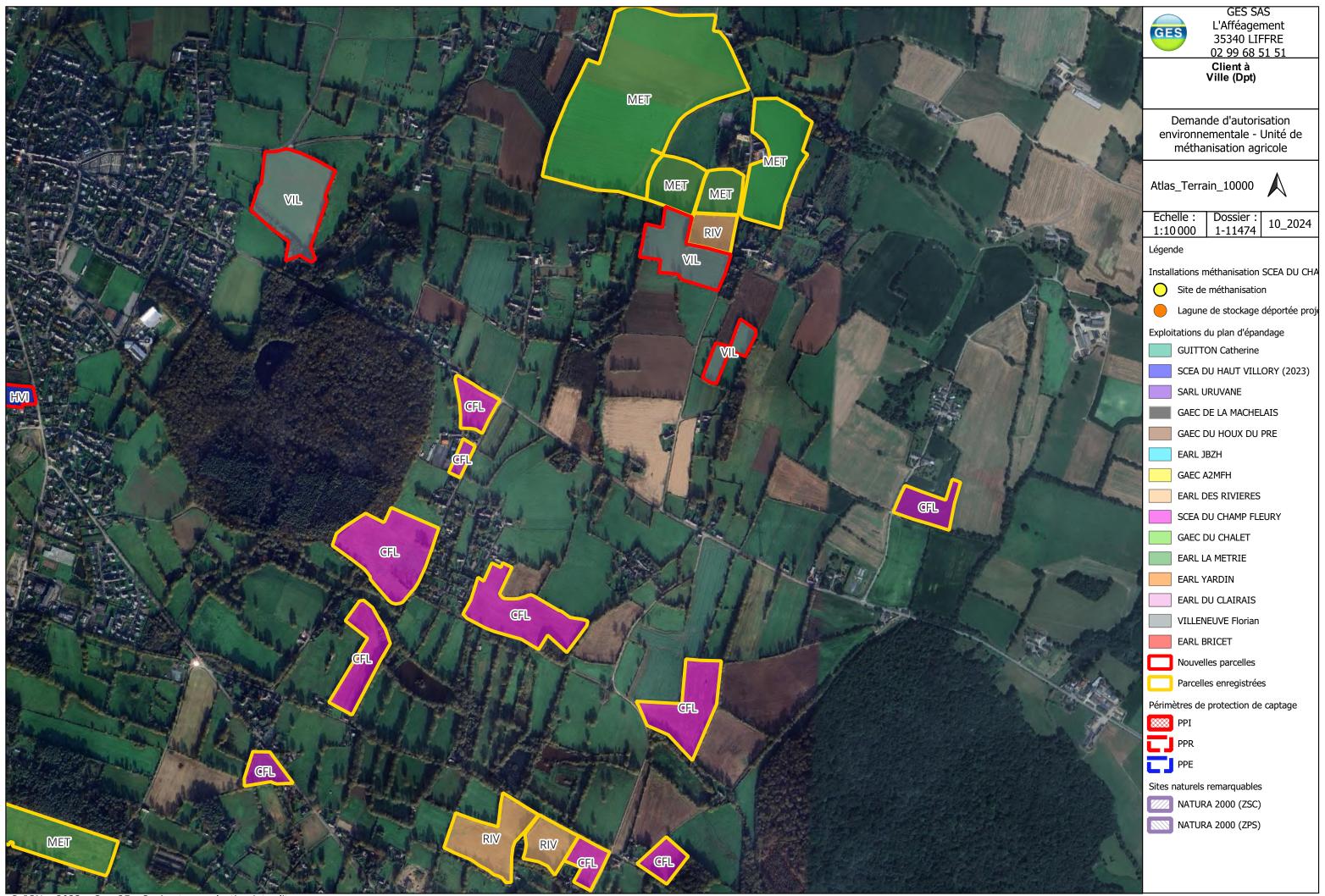




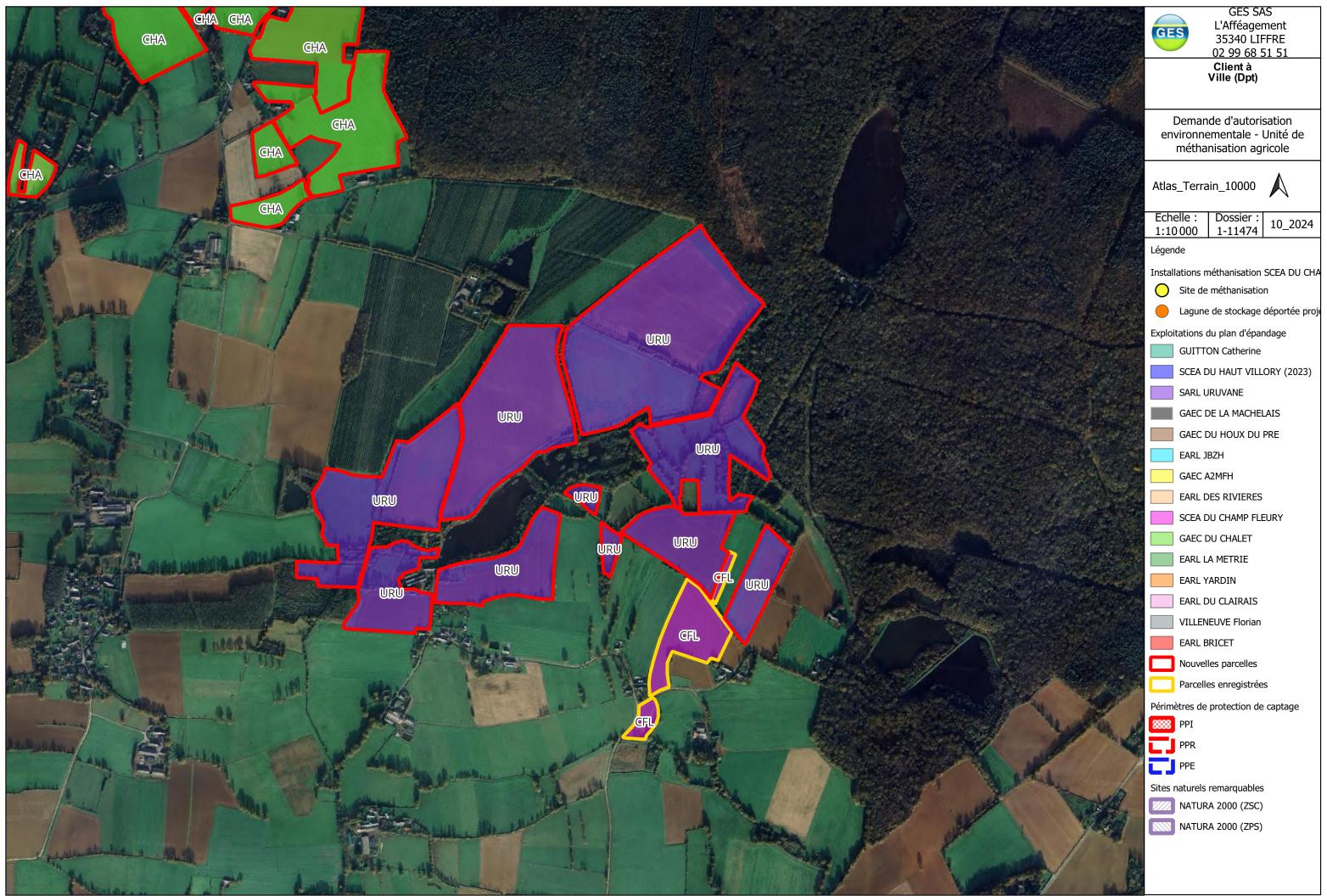








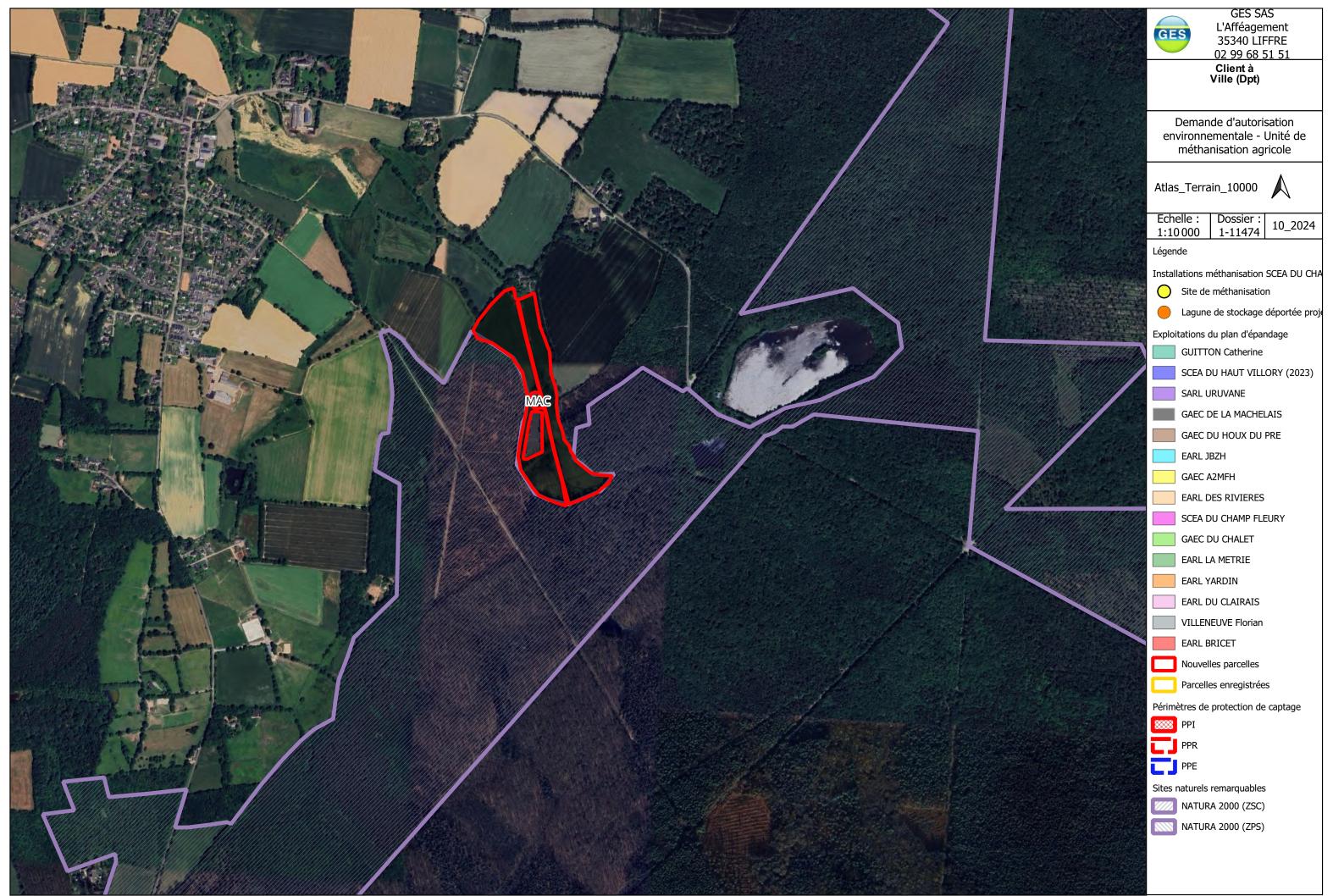














## **SCEA DU CHAMP FLEURY**

à Liffré (35340)

## Projet d'extension de l'activité de l'unité de méthanisation

GES n° 23404

Février 2025

5, rue des Basses Forges 35530 NOYAL-SUR-VILAINE TÉI. 02 99 04 10 20 Fax 02 99 04 10 25 e-mail : ges-sa@ges-sa.fr 80 rue Pierre-Gilles de Gennes 02000 BARENTON BUGNY Tél. 03 23 23 32 68 Fax 09 72 19 35 51 e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

### AGENCE EST

870 avenue Denis Papin 54715 LUDRES Tél. 03 83 26 02 63 Fax 03 26 29 75 76 e-mail : ges-est@ges-sa.fr

### AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155 ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE TÉI. 04 77 63 30 30 Fax 04 77 63 39 80 e-mail : ges-se@ges-sa.fr

### AGENCE SUD-OUEST

Forge 79410 ECHIRÉ Tél. 05 49 79 20 20 Fax 09 72 11 13 90 e-mail : ges-so@ges-sa.fr

# CONSEIL INDEPENDANT EN ENVIRONNEMENT

### **SOMMAIRE**

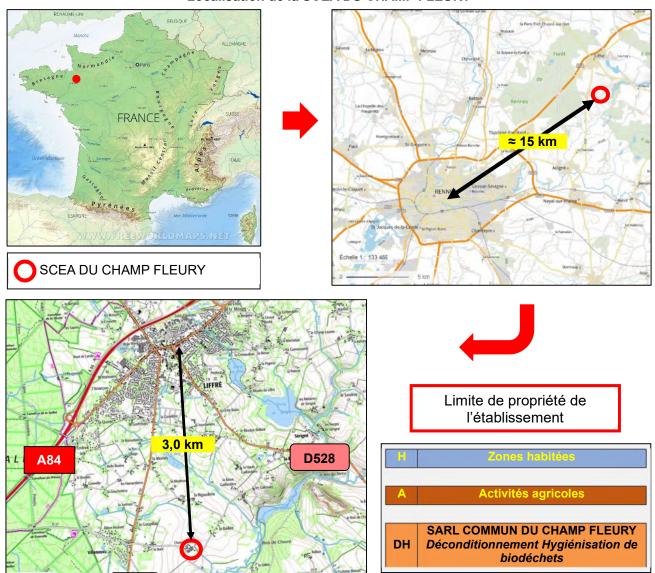
1	IDENTITE DU DEMANDEUR	3
2	LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT	4
3	PRESENTATION DU SITE	6
4	DESCRIPTION DU PROJET	7
5	SITUATION ADMINISTRATIVE	9
5.1	ACTIVITE DE METHANISATION	
5.2	CLASSEMENT ICPE ET IOTA	10
6	SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET	11
7	INCIDENCES CUMULEES	12
7.1	PRESENTATION DE LA SAS GALESNAIS ENERGIE	12
7.2	INCIDENCES CUMULEES DES EPANDAGES DE DIGESTATS	14
7.3	INCIDENCES CUMULEES DES CIRCULATIONS	17
7.4	INCIDENCES CUMULEES DES EMISSIONS OLFACTIVES	22
7.5	INCIDENCES CUMULEES DES EMISSIONS SONORES	24
ANN	NEXES	25

## 1 IDENTITE DU DEMANDEUR

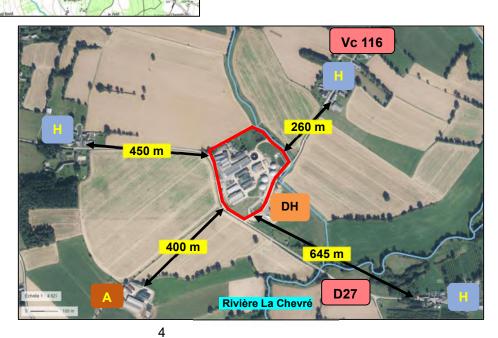
Dénomination	SCEA DU CHAMP FLEURY
Adresse du site/ Siège social	Le Bas Champ Fleury 35340 Liffré
Forme juridique	Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)
Gérants de la société	Jean-Christophe GILBERT Arnaud GILBERT Franck PERRODIN
N° SIRET	510 082 837 00012
Code APE	0150Z
Situation ICPE	Enregistrement (AP du 15/12/2014 modifié le 24/03/2020) Rubrique ICPE n°2781-2-b

### 2 LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT

### Localisation de la SCEA DU CHAMP FLEURY







L'unité de méthanisation de la SCEA DU CHAMP FLEURY est implantée sur la commune de Liffré dans le département d'Ille et Vilaine, à environ 3 km au sud-est du centre-bourg.

Elle est située au croisement entre la RD27 et la voie communale n°166, sur des parcelles appartenant à la SCEA DU CHAMP FLEURY.

### Parcelles cadastrales d'implantation de la SCEA DU CHAMP FLEURY

Commune	Section Parcelles cadastrales		Section Parcelles cadastrales		Surface (m²)
		1814	3 655		
Liffré	E	1815	16 777		
		1816	6 525		
		850	13 000		
	TOTAL		39 957		

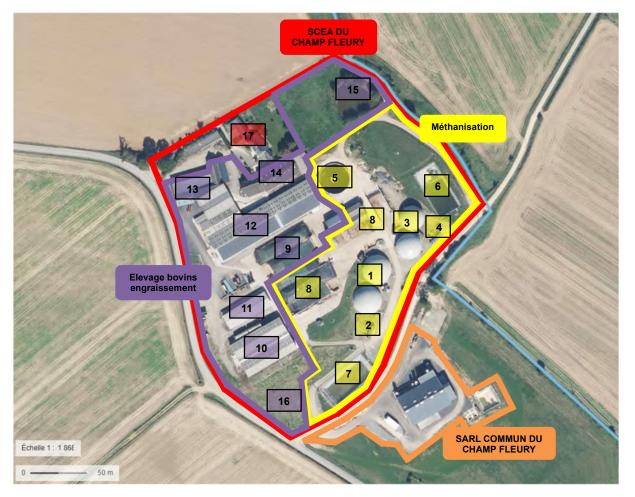
L'environnement immédiat est constitué :

- des routes en limites de propriété sud-ouest (RD27) et sud-est (voie communale n°116),
- un affluent de la rivière La Chevré passant en limite de propriété nord-est,
- des parcelles agricole tout au pourtour du site,
- le site de déconditionnement/hygiénisation de la SARL COMMUN DU CHAMP FLEURY au sudest (mêmes gérants que la SCEA COMMUN DU CHAMP FLEURY).

L'habitation tiers la plus proche est située à 260 m au nord-est des limites de propriété de la SCEA DU CHAMP FLEURY.

## CONSEIL INDEPENDANT EN ENVIRONNEMENT

### Description de la SCEA DU CHAMP FLEURY



Activité	N°	Infrastructures					
	1	éthaniseur n°1 : Digesteur 1 + Stockage des digestats 1					
	2	Epurateur n°1					
	3	Méthaniseur n° 2 : Digesteur 2 + Stock des digestats 2					
Méthanisation	4	Epurateur n°2					
	5	Fosse à lisier couverte de 2 280 m <sup>3</sup>					
	6	Bassin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'incendie n°1					
	7	ssin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'incendie n°2					
	8	Silos de stockage des intrants avant méthanisation					
	9	Silos de stockage de maïs ensilage pour l'élevage					
	10	Elevage bovins viande					
	11	Stockage semences et engrais					
Elevage de	12	Elevage bovins viande + Bureaux/vestiaires/salle de réunion					
bovins		Hangar à matériel					
engraissement	14	Elevage bovins viande ou stockage de paille					
	15	Mare de 600 m³ (réserve incendie n°1 : élevage + méthanisation)					
	16	Poche incendie de 440 m³ (réserve incendie n°2 : méthanisation + déconditionnement/hygiénisation)					
17		Habitation de Jean-Christophe GILBERT (co-gérant)					

### 4 DESCRIPTION DU PROJET

La SCEA DU CHAMP FLEURY projette de :

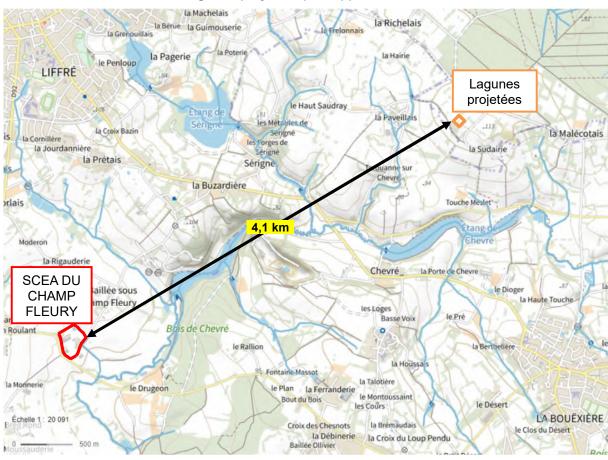
- augmenter le niveau d'activité afin d'exploiter les 2 digesteurs à la capacité nominale (240 Nm³/h),
- diversifier les intrants incorporés dans les digesteurs, notamment avec la soupe de biodéchets hygiénisée provenant de la SARL COMMUN DU CHAMP FLEURY (mêmes gérants que la SCEA COMMUN DU CHAMP FLEURY),
- construire 2 lagunes déportées de stockage des digestats de 5 000 m³ chacune,
- étendre son plan d'épandage des digestats en conséquence.

Les seules nouvelles constructions concerneront 2 lagunes déportées sur la parcelle cadastrale section D, parcelle 139 (7 470 m²) appartenant à la SCEA DU CHAMP FLEURY.

### Description des lagunes envisagées

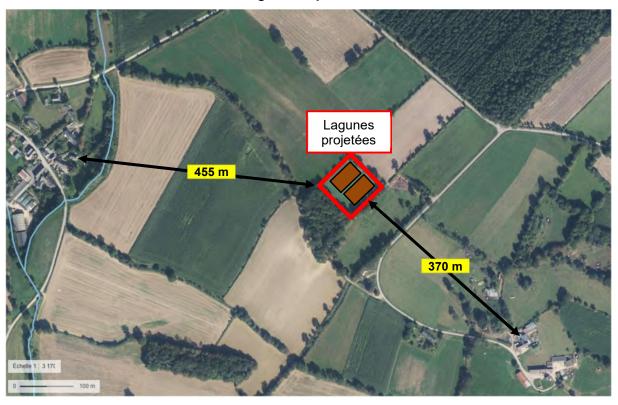
Lagune	Туре		Longueur	Largeur	Profondeur	Capacités de stockage
Lagune 1	Creusée	Double	25 m	60 m	3,5 m	5 000 m <sup>3</sup>
Lagune 2	Oreusee	géomembrane 23 III 00 III		3,5 111	5 000 m <sup>3</sup>	
	TOTAL					10 000 m <sup>3</sup>

### Localisation des lagunes projetées par rapport au site de méthanisation



Les lagunes seront implantées à 4,1 km au nord-est du site de méthanisation.

### Localisation des lagunes déportées vis-à-vis des tiers



Les 2 lagunes seront éloignées de plus de 200 m des tiers, conformément à l'arrêté modifié de prescriptions générales méthanisation du 12/08/2010.

La localisation des lagunes projetées vis-à-vis des futures parcelles du plan d'épandage est visible en Annexe 1.

### **5 SITUATION ADMINISTRATIVE**

### 5.1 COMPARAISON DES INTRANTS ACTUELS ET FUTURS

### Evolution des intrants des 2 digesteurs de la SCEA DU CHAMP FLEURY

Type d'intrants	Origine	Distance (km)	Code déchet	Tonnages annuels enregistrés (t/an)	Tonnages annuels projetés <sup>1</sup> (t/an)		Matières agricoles (t/an)
CIVE	SCEA DU CHAMP FLEURY	0		(2.2.)	4 500		4 500
Cultures énergétiques	Exploitations du plan d'épandage	< 20	02 01 03	2 170	3 480		3 480
Lisier de bovins	SCEA DU CHAMP FLEURY	0	00.04.00	1 800	2 950	1	2 950
Fumier de bovins	SCEA DU CHAMP FLEURY	0	02 01 06	4 500	2 800	1	2 800
Pulpes de soja	OLGA à Noyal-sur-Vilaine (35 530)	20	02 03 99	-	2 000	1	-
Déchets végétaux (1ère fauche luzerne, miscanthus)	Collectivités, DESHYOUEST (35)	< 50	02 01 03	-	750		750
Paille	SCEA DU CHAMP FLEURY	0	02 01 03	-	250	]	250
Marc de pommes	EARL VAL DE LA CHEVRE à La Bouëxière (35340)	2		50	250		250
Marc de fruit	VERGERS DE CHATEAUBOURG à Chateaubourg (35220)	16	02 03 99	800	55	Rubrique	-
	MARGARON en Bretagne	< 200		800	1	ICPE	
Légumes/fruits	VERGERS DE CHATEAUBOURG à Chateaubourg (35220)	16	02 01 03		45	2781-1 = 15 165	
déclassés	MARGARON en Bretagne	< 200		-	45	- 13 103	-
	SEDE (35)	< 50					
	VALOREX à Combourtillé (35210)	30		35	-	]	-
Déchets de	MOULIN DE CHARBONNIERE à Saint-Grégoire (35760)	20		30	-		-
céréales	COOPERL à Lamballe (22400)	100	02 01 03	-			
	SEDE (35)	< 50		-	35		-
	BDV Services à Cornillé (35500)	25		35			
lt	LACTALIS à L'Hermitage (35590)	35	02.05.00		25		
Lactoserum	SEDE (35)	< 50	02 05 99	-	25		-
Drèches de brasserie	COREFF à Liffré (35340)	6	02 03 99	-	15		-
Pelouse	Paysagistes/Collectivités/SMICTOM	< 15	02 01 03 20 02 01	800	10		
Soupe de	VEOLIA/SMICTOM (35)	< 50		6 000	-		-
biodéchets hygiénisée	SARL COMMUN DU CHAMP FLEURY	0	20 01 08	_	11 985	Rubrique	-
	CLERMONT à Liffré (35340)	6				ICPE 2781-2	
Crainces de	ALZEO (35)	< 20	]			2101-2	
Graisses de	SEDE (35)	< 50	02 02 99	-	50	= 14 035	-
flottation	TENDRIADE à Chateaubourg (35220)	17					
	TOTAL			17 000 = 46,6 t/j		200 30 t/j	14 980 = 51 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La répartition des intrants est susceptible d'évoluer en fonction de la montée en charge et des gisements d'intrants disponibles.

L'activité de méthanisation de la SCEA DU CHAMP FLEURY restera soumise à enregistrement sous les rubriques :

- 2781-1 : méthanisation de matières végétales brutes..., pour une quantité de matière traitée de 15 165 t/an, soit 41,5 t/j (supérieure à 30 t/j et inférieure à 100 t/j).
- 2781-2 : méthanisation d'autres déchets non dangereux, la quantité de matière traitée atteindra 14 035 t/an, soit 38,5 t/j (inférieure à 100 t/j).

La majorité des intrants resteront d'origine agricole.

### 5.2 CLASSEMENT ICPE ET IOTA

### Classement ICPE/IOTA actuel et futur de la SCEA DU CHAMP FLEURY

Nomen- clature	n° rubrique	Désignation	Situatio	on enreg	istrée *	Situation projetée		tée *
	2781-1-b	Installation de méthanisation : 1- Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage b- la quantité de matière entrante étant supérieure à 30 t/j et inférieure à 100 t/j	30,2 t/j	46,6 t/j	E	41,5 t/j	90 <i>t/i</i>	E
	Installation de méthanisation : 2- Méthanisation d'autres déchets no 2781-2-b dangereux. b- La quantité de matières traitées étar inférieure à 100 t/j.	n 16,4 t/j		38,5 t/j	80 t/j	E		
ICPE	4310	de catégorie 1 et 2.	d'être présente 2,53 t D		D	Noi	n soumise	е
2101-1-c		Élevage de bovins à l'engraissement lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures : c- Effectif supérieur à 50 et inférieur à 400.			396 bovins		D	
	2910-B-1	Installations de combustion.  10-B-1 La puissance thermique installée étant inférieure à 1 MW.		B MW	NC	0,58	3 MW	NC
	2.1.4.0-1	Epandage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0  1° La quantité d'azote épandue étant supérieur à 10 t/an.	62,9	62,9 t N/an		Noi	n soumise	е
IOTA	2.1.5.0-2°	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :  2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha (D).	4,0	) ha	D	4,0	) ha	D

<sup>\*</sup> A : Autorisation

NC : Non Classé

E : Enregistrement

D : Déclaration

# CONSEIL INDEPENDANT EN ENVIRONNEMENT

### **6 SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET**

### Synthèse des incidences du projet de la SCEA DU CHAMP FLEURY

Thème	Incidences du projet de la SCEA DU CHAMP FLEURY	Enjeux	Effets cumulés potentiels avec la SAS GALESNAIS ENERGIE
	Absence de modification du site de méthanisation.		
Paysage	Construction de 2 lagunes déportées peu visibles depuis l'extérieur : enterrées, parcelle d'implantation isolée de 80 m des lieux de passage et entourée de haies et d'un bois.		Non
	Flux projeté de digestat à épandre de 29 200 m³/an (+ 12 200 m³/an).		
Epandages	Plan d'épandage projeté de 1 252,7 ha (+ 312 ha) : 6 nouvelles exploitations et 5 nouvelles communes notamment.	Elevé	Oui
	Installations de méthanisation éloignées des sites NATURA 2000 et des ZNIEFF :		
	<ul> <li>Site de méthanisation éloigné de 1,25 km du site NATURA 2000 et de la ZNIEFF les plus proches,</li> </ul>		
Biodiversité	<ul> <li>Lagunes projetées éloignées de 4,1 km du site NATURA 2000 et de 880 m de la ZNIEFF les plus proches.</li> </ul>	Faible	Non
	Parcelles du plan d'épandage projeté hors site NATURA 2000 et hors ZNIEFF.		
	Absence de défrichement pour la création des lagunes.		
	Site de méthanisation et lagunes déportées éloignés d'au moins 8 km du périmètre de protection de captage le plus proche et situés hors zone humide.		
	2 bassins de régulation et de confinement permettent de gérer les eaux pluviales et les potentielles eaux souillées.		
Eau	Lagunes projetées en double géomembrane et éloignées de 400 m du cours d'eau le plus proche.	Moyen	Non
	Parcelles du plan d'épandage en zone humide classées inaptes aux épandages.		
	24,21 ha du plan d'épandage projeté localisés dans le périmètre de protection rapproché et 26,25 ha dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de « La Tournerie » à Gahard. Les épandages de digestats respecteront l'arrêté DUP de ce captage.		
Circulation	Circulation passant de 825 à 1 440 poids-lourds par an après projet (livraison des intrants, transferts vers les lagunes de stockage, épandage des digestats).		Oui
Odeurs	Absence d'incidence du projet sur les émissions olfactives issues du site de méthanisation (capacités de stockage des intrants similaires, conduite des digesteurs identique, stockage des digestats en fosses couvertes).		Oui
	Lagunes projetées : source potentielle d'émissions olfactives.  Absence d'incidence du projet sur les émissions sonores, à		
Bruit	l'exception du bruit généré par les circulations supplémentaires.	Moyen	Oui

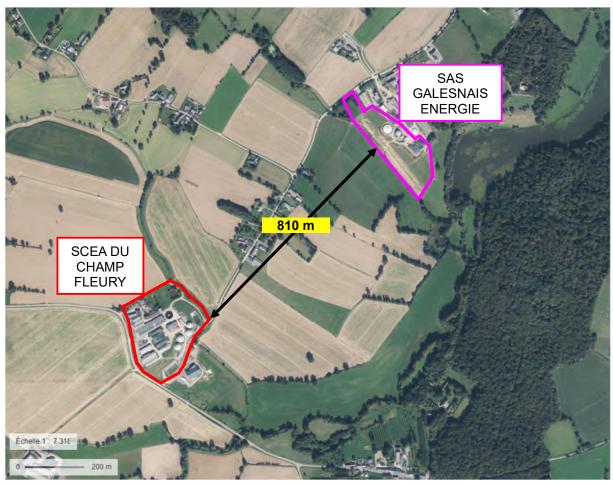
### 7 INCIDENCES CUMULEES

Les incidences cumulées concernent principalement le méthaniseur de la SAS GALESNAIS ERNERGIE.

### 7.1 PRESENTATION DE LA SAS GALESNAIS ENERGIE

### 7.1.1 <u>Localisation de la SAS GALESNAIS énergie</u>

Localisation de la SAS GALESNAIS ENERGIE par rapport à la SCEA DU CHAMP FLEURY



La SAS GALESNAIS ENERGIE est située à 810 m au nord-est de la SCEA DU CHAMP FLEURY, sur le bord de la voie communale n°116.

Le hameau de « La Baillée sous Champ Fleury » est situé entre les 2 installations de méthanisation.

### 7.1.2 Présentation de la GALESNAIS ENERGIE

La SAS GALESNAIS ENERGIE est une unité de méthanisation par injection créée en 2019 au lieu-dit La Basse Galesnais.

L'activité de méthanisation a été déclarée le 04/09/2019 pour une capacité de traitement de 22,9 t/j puis enregistrée par l'arrêté préfectoral du 14/06/2024 pour 40,4 t/j sous la rubrique 2781-2.

### Description des intrants enregistrés

Type de substrat	Tonnage
Effluents d'élevage	8 890 t/an
CIVE	2 500 t/an
Cultures énergétiques	1 900 t/an
Déchets d'industries agro-alimentaire	1 450 t/an
TOTAL	14 740 t/an

L'installation de méthanisation est composée notamment de :

- 1 fosse couverte de prétraitement mécanique et biologique de 452 m³,
- 1 digesteur de 1 885 m<sup>3</sup>,
- 2 fosses couvertes de stockage des digestats de 4240 m³ et de 1 060 m³,
- 1 zone de rétention autour des ouvrages de méthanisation de 4 240 m³ pour la gestion des digestats en cas de perte d'étanchéité des ouvrages de méthanisation,
- 1 bassin tampon et de confinement de 1 300 m³ pour la gestion des eaux pluviales et des potentielles pollutions.

### 7.2 INCIDENCES CUMULEES DES EPANDAGES DE DIGESTATS

### 7.2.1 SCEA DU CHAMP FLEURY : Description du plan d'épandage projeté

### 7.2.1.1 Evolution des surfaces

### Surfaces mises à disposition par structure agricole (ha)

Structures agricoles	Surfaces enregistrées	Surfaces projetées
SCEA DU CHAMP FLEURY	305,6	302,51
GAEC LA MACHELAIS	149,5	-
EARL DES RIVIERES	136,4	137,92
EARL LA METRIE	94,6	94,6
GAEC DU BOIS DE VILLERAY	89,6	-
RUFFAUT Christian	85,2	-
GAEC LE HOUX DU PRE	79,9	-
EARL DU CLARAIS	-	303,57
GAEC DU CHALET	-	163,58
SCEA DU HAUT VILLORY	-	81,84
SARL URUVANE	-	81,39
EARL YARDIN	-	78,14
EARL JBZH	-	10,57
TOTAL	940,7	1 252,7

Le plan d'épandage projeté prévoit :

- le retrait des parcelles de 4 structures agricoles,
- l'intégration des parcelles de 6 nouvelles structures agricoles.

### Communes concernées par le plan d'épandage

Départements	Communes	Surface enregistrées (ha)	Surfaces projetées (ha)	Zone vulnérable	ZAR
	LA BOUEXIERE	566,4	396,3		Non
	VIEUX-VY-SUR-COUESNON	-	197,8		Oui
	LIFFRE	240,2	109,5		
	DOURDAIN	117,5	112,5	- Oui	Non
	SERVON-SUR-VILAINE	6,8	35,9		
Ille et Vilaine	ERCE-PRES-LIFFRE	5,1	-		
lile et vilairie	ACIGNE	4,8	214,4		
	GAHARD	-	95,7		INOIT
	SAINT-MEDARD-SUR-ILLE	-	78,14		
	NOYAL-SUR-VILAINE	-	10,6		
	SAINT-CHRISTOPHE-DE- VALAINS	-	10,0		
	TOTAL	940,7	1 252,7	-	-

Le plan d'épandage projeté s'étendra sur 5 nouvelles communes : VIEUX-VY-SUR-COUESNON, GAHARD, SAINT-MEDARD-SUR-ILLE, NOYAL-SUR-VILAINE et SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS.

### 7.2.1.2 Localisation du plan d'épandage

Les parcelles du plan d'épandage projeté sont localisées dans un rayon de 20 km autour du site de méthanisation (cf. Annexe 1).

### 7.2.1.3 Bilan du plan d'épandage

### Valeur fertilisante du digestat (analyse du 10/01/2025, cf. Annexe 2)

Produit	Valeur fertilisante (kg/m³)			
Produit	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K₂O	
Digestat de méthanisation brut	5,5	2,0	4,6	

### Flux générés par les digestats

	Volume	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O
Situation enregistrée	17 000 m <sup>3</sup>	62,9	27,2	62,9
Situation projetée	29 200 m <sup>3</sup>	160 600	58 400	134 320

### Disponibilités agronomiques prévisionnelles

	SMD SMD		Disponibilités agronomiques			
Structures agricoles	projetée	épandable projetée	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K₂O	
EARL DU CLARAIS	303,57	280	29 265	10 653	17 443	
SCEA DU CHAMP FLEURY	302,51	265	58 915	21 392	50 701	
GAEC DU CHALET	163,58	145	23 355	7 472	30 546	
EARL DES RIVIERES	137,92	109	15 970	6 405	12 668	
EARL LA METRIE	94,6	85	3 515	332	687	
SCEA DU HAUT VILLORY	81,84	75	10 427	4 212	8 075	
SARL URUVANE	81,39	75	9 950	3 345	8 511	
EARL YARDIN	78,14	70	12 254	4 631	11 111	
EARL JBZH	10,57	10	1 128	238	577	
TOTAL	1 252,7	1 114	164 779	58 680	140 319	

### Bilan agronomique du plan d'épandage

	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K₂O
Disponibilités agronomiques sur la surface épandable (1 114 ha)	164 779	58 680	140 319
Flux de digestat projeté à terme (29 200 m³/an)	160 600	58 400	134 320
Capacité résiduelle après épandage des digestats	4 179	280	5 999

Le plan d'épandage ainsi dimensionné sera suffisamment dimensionné afin de valoriser l'intégralité des digestats produits après projet (29 200 m³/an, soit 80 t/j en moyenne).

### 7.2.1.4 Capacités de stockage

### Capacités de stockage

Stockages		Capacité de stockage (m3)		
Fosse couverte 1		2 700		
Existant	Fosse couverte 2	2 850	7 830	
	Fosse couverte 3	2 280		
Drojetá	Lagune déportée 1	5 000	10.000	
Projeté Lagune déportée 2		5 000	10 000	
	17 830			

La capacité de stockage sera augmentée après projet, passant de 5,5 à 7,3 mois.

### 7.2.2 Incidences cumulées des épandages

La SAS GALESNAIS ENERGIE produirait environ 13 000 m³/an de digestats au tonnage d'intrants enregistré.

Son digestat est produit sous le cahier des charges « DIG » permettant les valoriser sans plan d'épandage.

La SAS GALESNAIS ENERGIE prévoit de valoriser 7 800 m³/an de digestat sur les parcelles du GAEC DES GALESNAIS, soit l'équivalent de ses disponibilités agronomiques (cf. Bilan de fertilisation du dossier d'enregistrement de juin 2023).

Les 5 200 m<sup>3</sup> de digestat restant seront cédés à d'autres exploitations agricoles.

Les agriculteurs du plan d'épandage de la SCEA DU CHAMP FLEURY se sont engagés à ne pas épandre de digestat « Dig » issus de la SAS GALESNAIS ENERGIE.

Le GAEC DES GALESNAIS possède un parcellaire de 229,1 ha réparti sur les communes de Liffré (~ 100 ha), La Bouëxière (~ 75 ha) et Gosné (~ 55 ha).

Le plan d'épandage projeté de la SCEA DU CHAMP FLEURY sera plus éclaté que l'actuel.

Il ne dispose pas de parcelle sur la commune de Gosné.

La pression d'épandage des digestats sera réduite sur les communes de La Bouëxière (- 170 ha) et Liffré (-131 ha), malgré l'augmentation d'activité par rapport à la situation enregistrée.

Le projet d'extension de la SCEA DU CHAMP FLEURY réduira donc sensiblement la pression de fertilisation sur les communes du parcellaire du GAEC DES GALESNAIS.

Evolution de la pression azotée sur les Bassins Versants (BV) du plan d'épandage projeté

	р. с с с			, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	_ , p		, -   -   -   -
Bassins versants	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2015/2022
Chevré	2 062 466	2 046 236	2 056 349	2 018 268	2 053 610	1 905 742	- 8 %
Vilaine Amont	7 015 948	6 973 281	6 932 349	6 769 306	6 455 343	6 356 921	- 9 %
Ille et Illet	4 782 555	4 930 025	4 861 897	4 827 358	4 620 253	4 533 365	- 5%
Haut-Couesnon	4 767 658	4 712 295	4 665 696	4 442 866	4 358 828	4 405 123	- 8%
Loisance Minette	2 569 300	2 521 385	2 540 717	2 463 820	2 385 702	2 445 388	- 5%

Les effets cumulés via les épandages des digestats de la SCEA DU CHAMP FLEURY et de la SAS GALESNAIS ENERGIE sont jugés faibles en raison de :

- La tendance à la diminution de la pression azotée sur les BVs concernés par le plan d'épandage projeté,
- L'absence d'épandage de digestats de la SCEA DU CHAMP FLEURY et de la SAS GALESNAIS ENERGIE sur les mêmes parcelles,
- La réduction significative de la pression d'épandage de digestats sur les communes du parcellaire du GAEC DES GALESNAIS.

### 7.3 INCIDENCES CUMULEES DES CIRCULATIONS

### 7.3.1 <u>Description des circulations</u>

Une carte des itinéraires projetés est en Annexe 3.

### 7.3.1.1 <u>Circulations projetées</u>

### **Evolution des circulations**

Type de transport	Situation enregistrée	Situation projetée
Approvisionnements	284 PL/an	225 PL/an
d'intrants	Janvier-Décembre	Janvier-Décembre
Transferts de digestat vers les	-	330 PL/an
lagunes déportées		Octobre-Janvier
	540 PL/an	885 PL/an
Epandages de	Février-Septembre	Février-Septembre
digestat	(30 ha/an épandus sans tonne depuis les fosses de stockages)	(90 ha/an épandus sans tonne depuis les stockages : fosses + lagunes déportées)
	824 PL/an	1 440 PL/an
TOTAL	Période de pointe (février- septembre) : 730 PL	Période de pointe (février- septembre) : 1 035 PL

PL = Poids-Lourd

Les transports d'intrant seront réduits malgré l'augmentation d'activité en raison de l'incorporation de soupe de biodéchets hygiénisée provenant de la SARL COMMUN DU CHAMP FLEURY.

Cette soupe alimente les 2 digesteurs par canalisations souterraines.

Par ailleurs les circulations associées à l'activité de la SARL COMMUN DU CHAMP FLEURY (10 PL/j en moyenne) ont été validées par le dossier d'enregistrement de 2023, et la consultation du public associée.

Un épandage direct sans tonne sera effectué depuis les fosses de stockage et les lagunes sur les parcelles environnantes appartenant à la SCEA DU CHAMP FLEURY (~ 90 ha/an après projet, soit l'économie de 90 PL/an).

Les transferts de digestats depuis les lagunes de stockage jusqu'aux parcelles les plus éloignées de l'EARL YARDIN et de l'EARL DU CLAIRAIS se feront par camion afin de limiter l'impact sur le trafic routier.

L'augmentation projetée du trafic représentera environ 2 PL/j en plus par rapport à la situation enregistrée.

Les transferts de digestats vers les lagunes de stockage déportées seront effectués à l'arrière-saison ou le trafic est moins dense. Ils permettront de délocaliser une partie du trafic en période d'épandage.

### 7.3.1.2 Accès aux lagunes déportées

L'accès aux lagunes se fera via 2 itinéraires afin de réduire les nuisances :

- Itinéraire 1 : via la RD27 et la voie communale n°19,
- Itinéraire 2 : via la voie communale n°116.

### Itinéraires d'accès aux lagunes projetées



		Dista	nces
	Voiries empruntées	Itinéraire 1 (70%)	Itinéraire 2 (30%)
	Voie communale n°116	20 m	4,40 km
	RD27	3,20 km	-
	Voie communale n°19	1,70 km	-
	RD528-1	1,00 km	1,90 km
	RD528-2	1,50 km	1,50 km
	Parcelle agricole SCEA CHAMP FLEURY	720 m	720 m
	Chemin d'exploitation communal	300 m	300 m
_	Chemin d'exploitation appartenant à la SCEA DU CHAMP FLEURY	80 m	80 m
	TOTAL	8,52 km	8,90 km

L'itinéraire 1 sera emprunté dans 70% des cas et l'itinéraire 2 dans 30 % des cas (même temps de trajet dans les 2 cas).

### La SCEA DU CHAMP FLEURY prévoit :

- la création d'un chemin d'accès aux lagunes dans l'une de ses parcelles à « La Touche Meslet »,
- le réaménagement à leurs frais du chemin d'exploitation communal arrivant en haut de leur parcelle à « La Touche Meslet » (accord de principe avec la mairie de La Bouëxière).

### 7.3.2 Incidences cumulées des circulations

Comparaison des circulations induites par les activités de méthanisation

Type de substrat	SCEA DU CHAMP FLEURY après projet	SAS GALESNAIS ENERGIE (estimations issues du dossier d'enregistrement de 2023)
Intrants	225 PL/an	50 PL/an
initiants	Janvier-Décembre	Janvier-Décembre
Transferts vers lagunes	330 PL/an	
Transierts vers laguilles	Octobre-Janvier	-
Epandages/Cession de	885 PL/an	440 PL/an
digestats	Février-Septembre	dont 260 PL/an sur les parcelles du GAEC DES GALESNAIS
TOTAL	1 440 PL/an	490 PL/an

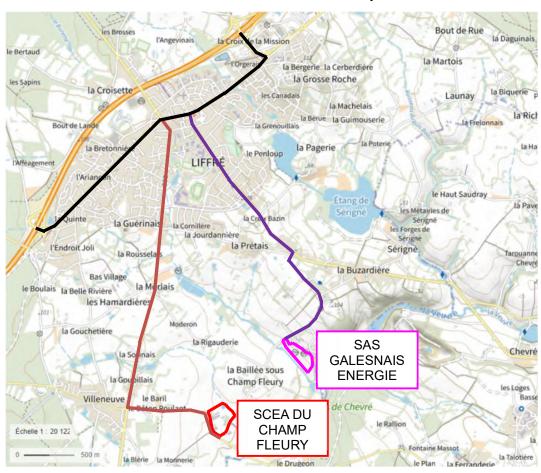
PL = Poids-Lourd

La livraison d'intrants extérieurs concerne au total 1 camion/j en moyenne annuelle (SCEA CHAMP FLEURY + SAS GALESNAIS ENERGIE).

Ces intrants proviennent:

- de l'A84 en sortant à l'une des 2 sorties Liffré (~50%),
- de la N157 en sortant à Noyal-sur-Vilaine puis en empruntant la RD92 (~50%).

### Itinéraires de livraison des intrants depuis l'A84



Les intrants livrés depuis l'A84 n'empruntent pas les mêmes itinéraires de livraison pour la SCEA DU CHAMP FLEURY et la SAS GALESNAIS ENERGIE.

Les intrants provenant de la N157 empruntent dans les 2 cas la RD92, la RD27 puis la voie communale n°116 (< 0,5 PL/j en moyenne annuelle).

## Itinéraires et circulations pour les transferts et les épandages de digestats de la SCEA DU CHAMP FLEURY

Туре	Itinéraires	Epandages annuels prévisionnels (m³/an)  Epandages Trajets annuels prévisionnels (PL/an)		Lieux sensibles identifiés
T	Itinéraire 1	6 900	230	RD27
Transferts lagunes	Itinéraire 2	3 000	100	Voie communale n°116 (La Buzardière)
	Itinéraire 3	2 304	77	Bourg de Liffré
	Itinéraire 4	5 301	177	Dourg de Lime
Epandages	Itinéraire 5	9 188	306	RD27
Lpandages	Itinéraire 6	5 501	183	-
	Itinéraire 7	3 288	110	La Touche Meslet
	Itinéraire 8	425	14	-

PL = Poids-Lourd

L'itinéraire 2 est le principal emprunté par la SAS GALESNAIS ENERGIE lors des épandages (accès aux parcelles de Liffré et La Bouëxière) et des livraisons de digestats : voie communale n°116 jusqu'au lieu-dit La Buzardière puis RD528-1.

Les transferts vers les lagunes de la SCEA DU CHAMP FLEURY auront lieu en période d'interdiction d'épandage entre octobre et janvier.

La SAS GALESNAIS ENERGIE effectuera peu de circulation durant cette période (l'intégralité des stockages sont sur leur site de méthanisation).

Le transfert des digestats vers les lagunes projetées se feront à 70% via l'itinéraire 1 afin de désengorger le trafic routier au lieu-dit La Buzardière, notamment dû à la circulation générée par la SAS GALESNAIS ENERGIE.

Le propriétaire de l'habitation à la Touche Meslet a donné son accord pour le passage des engins agricoles de la SCEA DU CHAMP FLEURY à proximité de celle-ci pour accéder aux lagunes projetées.

La SCEA DU CHAMP FLEURY ne passera plus par La Buzardière en période d'épandage (comme c'est le cas actuellement) car les parcelles anciennement desservies par cet itinéraire le seront désormais à partir des lagunes.

La RD27 deviendra l'axe prioritaire pour le transfert des digestats vers les lagunes et les épandages de 35 % des digestats.

La RD27 subira prochainement une réfection incluant notamment un rondpoint à l'intersection entre la RD27 et la RD92 au lieu-dit Baton Roulant et la reprise de la route.

Elle permettra notamment la sortie sécurisée des poids-lourds sur la RD92 et une meilleure circulation des poids-lourds.

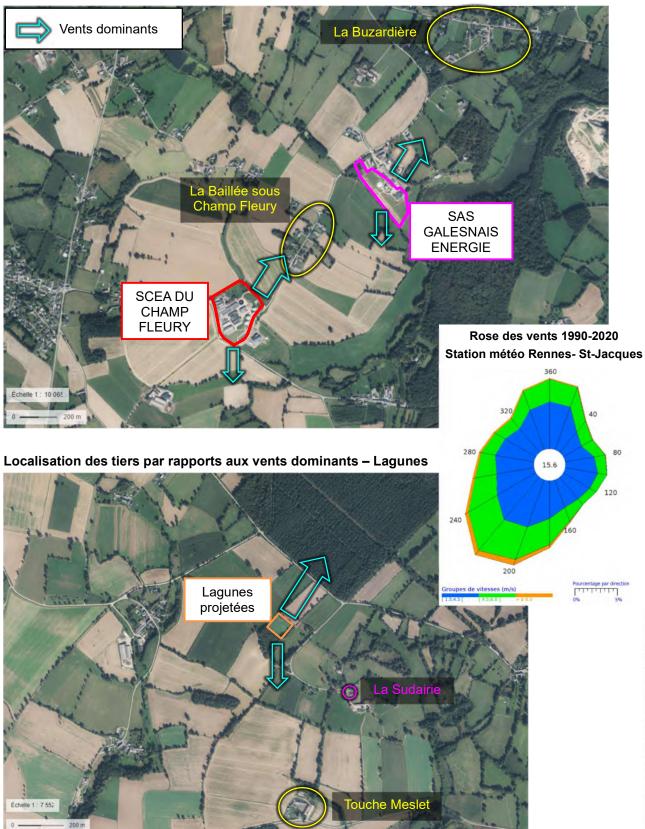
Les trafics liés aux épandages (itinéraires 3 + 4 = < 1 PL/j en moyenne) seront faibles comparativement à la circulation dans le bourg de Liffré).

Les incidences cumulées en matière de circulation seront faibles et concerneront principalement les circulations au lieu-dit La Buzardière.

La SCEA DU CHAMP FLEURY ne l'empruntera plus que pour 30% de ses trajets vers les lagunes déportées, soit seulement 100 PL entre octobre et janvier (< 1 camion/j sur cette période).

### 7.4.1 <u>Incidences du projet sur les émissions olfactives</u>

Localisation des tiers vis-à-vis des vents dominants



### Eloignement des tiers vis-à-vis de la SCEA DU CHAMP FLEURY

SCEA DU CHAMP FLEURY	Habitation la plus proche	Vents dominants	Habitations les plus proches sous les dominants		
Site de méthanisation	260 m	Sud-Ouest	11 habitations de la Baillée sous Champ FLEURY	260 m	
metrianisation			1 habitation au lieu-dit Sans Secours	1,1 km	
Lagunes	370 m	Sud-Ouest	Habitations de l'autre côté de la forêt de Liffré	3,7 km	
déportées	370 111	Nord	1 habitation à La Touche Meslet	730 m	

Le projet n'aura pas d'impact sur les émissions olfactives du site de méthanisation :

- capacités de stockage des intrants similaires,
- conduite des digesteurs identique,
- modalités de stockage des digestats similaires (fosses couvertes).

Les lagunes de stockage des digestats seront non couvertes.

Les digestats y seront stockés après un temps de séjour de 80 j minimum en méthanisation.

Ils seront donc peu fermentescibles et peu émetteurs d'odeurs.

De plus, les vents dominants de sud-ouest n'emmèneront pas les éventuelles odeurs vers des habitations.

### 7.4.2 Incidences cumulées des émissions olfactives

Compte tenu des vents dominant du sud-ouest, les principales zones sensibles aux éventuelles émissions olfactives provenant des méthaniseurs sont :

- SCEA DU CHAMP FLEURY: La Baillée sous Champ Fleury,
- SAS GALESNAIS ENERGIE : La Buzardière.

Le lieu-dit La Baillée sous Champ Fleury est situé entre les 2 sites de méthanisation (260 m de la SCEA DU CHAMP FLEURY et 240 m de la SAS GALESNAIS ENERGIE).

Les vents dominants du sud-ouest exposent principalement le lieu-dit aux potentielles nuisances induites par la SCEA DU CHAMP FLEURY, mais peu à celles émises par la SAS GALESNAIS ENERGIE.

Par ailleurs, le projet ne modifiera pas l'incidence olfactive du site de méthanisation.

Aucune plainte n'a été déposée à ce jour concernant d'éventuelles nuisances olfactives liées à l'activité de méthanisation de la SCEA DU CHAMP FLEURY.

Etant donné l'implantation des unités de méthanisation et les vents dominants du sud-ouest, il n'y aura pas d'incidences cumulées en termes de nuisances olfactives.

### 7.5 INCIDENCES CUMULEES DES EMISSIONS SONORES

### 7.5.1 <u>Incidence du projet sur les émissions sonores</u>

La localisation des tiers vis-à-vis des vents dominants a été présentée partie 7.4.1.

Les habitations les plus proches du site de méthanisation sont éloignées d'au moins 260 m (La Baillée sous Champ Fleury) et sont localisées dans le sens des vents dominants.

Le projet n'occasionnera pas d'émissions sonores supplémentaires autre que les circulations induites par l'activité additionnelle.

Le thème circulation a été traité en partie 7.3.

De nouvelles mesures de bruit seront effectuées dans le cadre de ce projet.

### 7.5.2 <u>Incidences cumulées des émissions sonores</u>

Comme pour les odeurs, les vents dominants du sud-ouest exposent principalement le lieu-dit La Baillée sous Champ Fleury aux potentielles nuisances induites par la SCEA DU CHAMP FLEURY, mais peu à celles émises par la SAS GALESNAIS ENERGIE.

Aucune plainte n'a été déposée à ce jour concernant d'éventuelles nuisances sonores liées à l'activité de méthanisation de la SCEA DU CHAMP FLEURY.

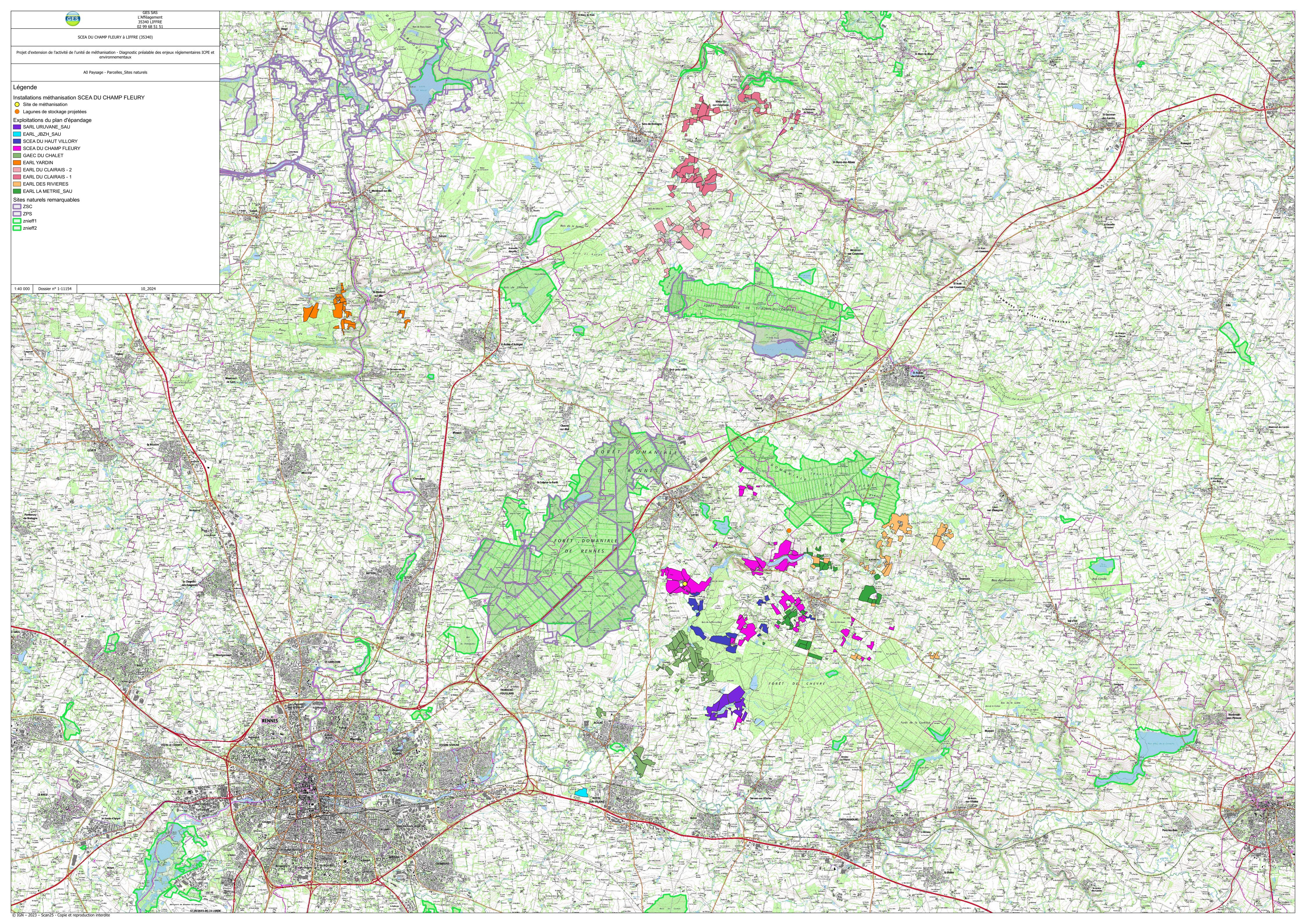
Etant donné l'implantation des unités de méthanisation et les vents dominants du sud-ouest, il n'y aura pas d'incidences cumulées en termes de nuisances sonores.

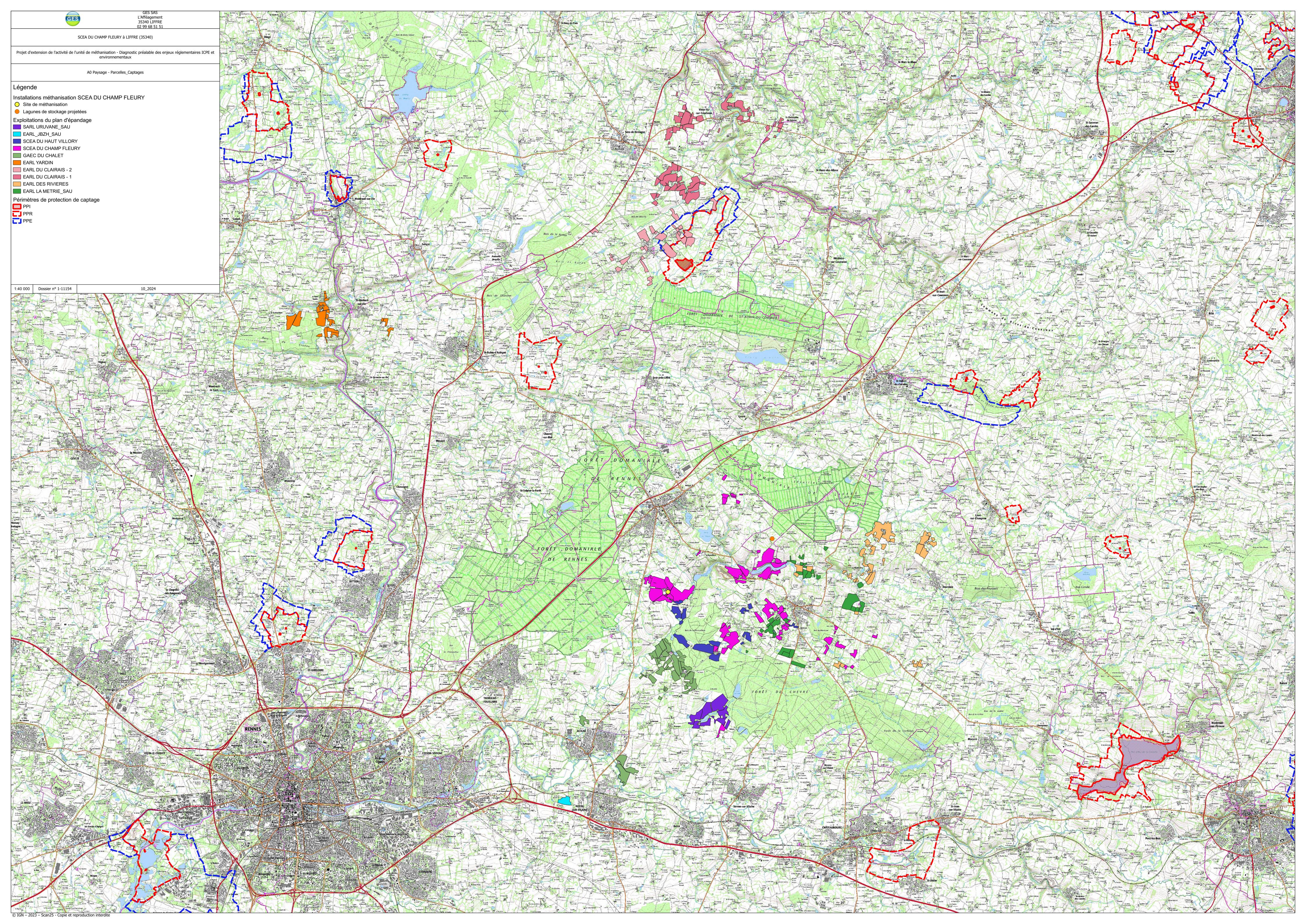
# CONSEIL INDEPENDANT EN ENVIRONNEMENT

### **ANNEXES**

- ANNEXE 1. CARTES DE LOCALISATION DES PARCELLES DU PLAN D'EPANDAGE PAR STRUCTURE AGRICOLE VIS-A-VIS :
  - DES SITES NATURELS REMARQUABLES,
  - DES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE.
- ANNEXE 2. RESULTATS D'ANALYSES DES DIGESTATS
- ANNEXE 3. CARTOGRAPHIE DES ITINERAIRES DE CIRCULATION PROJETEES

- Annexe 1. Cartes de localisation des parcelles du plan d'épandage par structure agricole vis-à-vis :
  - des sites naturels remarquables,
  - des périmètres de protection de captage d'eau potable.





## Annexe 2. Résultats d'analyses des digestats



Sites Labocéa : B: Brest-Plouzané C: Combourg F: Fougères P: Ploufragan Q: Quimper

### Labocéa

7 rue du Sabot - CS 30054 - 22440 PLOUFRAGAN Tél. 02 96 69 02 10 - Fax 02 96 01 37 50 contact@labocea.fr

N° SIRET: 130 002 082 00043 - Code APE: 7120 B

### RAPPORT D'ESSAI 25-000120 - 0

<u>Prélevé</u> SCEA DU CHAMP FLEURY LE BAS CHAMP FLEURY 35340 LIFFRE

SCEA DU CHAMP FLEURY LE BAS CHAMP FLEURY 35340 LIFFRE

Débiteur :

SCEA DU CHAMP FLEURY

Les données en bleu ont été fournies par le client

Dossier n° : 25-000120

**DIGESTAT DE METHANISATION** 

Vos références : M. Arnaud GILBERT

### Informations

Préleveur MR GILBERT

Echantillon n°: 25-000120-001 - 25CH000055 DIGESTAT DE METHANISATION

Matrice : EFFLUENT LIQUIDE

Reçu le : 10/01/2025 à 09:30

### Paramètres Physico-chimiques

Analyse	Site	Unité	Rés. sur Brut	Rés. sur Sec	Critère	Référence Méthode
Humidité	P	%	94,9			CSOL-MO-0030
Matière sèche	P	%	5,1			CSOL-MO-0030
Matière Minérale	P	%	1,80	35,90		NF EN 13039 par calcination
Matière organique	Р	%	3,3	64,1		NF EN 13039 par calcination

### Eléments Fertilisants

Analyse		Unité	Rés. sur Brut	Rés. sur Sec	Critère	Référence Méthode	
Azote Total	P	% N	0,55			NF EN 13654-1 (Kjeldahl modifié)	
Azote Ammoniacal	Р	% N	0,39			Alcalinisation, Distillation puls Titration	

### Préparation des minéraux

Minéralisation des Minéraux P Mise en solution à l'eau régale selon méthode CSOL-MO-0027

es résultats et les conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le rapport ne se rapporte qu'aux objets soumis à analyse et le cas échéant au prélèvement lorsqu'il est effectué par Labocéa. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.





### Labocéa

7 rue du Sabot - CS 30054 - 22440 PLOUFRAGAN Tél. 02 96 69 02 10 - Fax 02 96 01 37 50

contact22@labocea.fr

N° SIRET: 130 002 082 00043 - Code APE: 7120 B

### Eléments Minéraux

Analyse	Site	Unité	Rés. sur Brut	Rés. sur Sec	Critère	Référence Méthode
Magnésium	Р	% MgO	0,05	0,9		ICP selon NF EN ISO 11885
Phosphore Total	Р	% P2O5	0,2	3,9		ICP selon NF EN ISO 11885
Potassium	Р	% K2O	0,46	9,1		ICP selon NF EN ISO 11885

Pour exprimer les résultats ci dessus en unités (Azote, Phosphore, Potasse en kg/T), multiplier par 10 les valeurs exprimées en %.

Rapport validé le: 21/01/2025 par Sylvain PENNEC

Edité le: 21/01/2025 09.10 25-000120\_D00\_033647.pdf

Ingénieur

Annexe 3.	Cartographie des	itinéraires de	circulation	projetées
-----------	------------------	----------------	-------------	-----------

